

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DAC 122-DAE Subventions (775.000 euros) et convention avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, 9 boulevard des Batignolles (8e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 150.000 euros et une subvention d'équipement de 625.000 euros sont attribuées à l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. SIMPA 184334.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sous réserve de financement comme suit :

- 150.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, nature 657382, rubrique 316. 2019-01564

- 625.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 204, nature 204181, rubrique P6321. 2019-01576

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO